



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Université
de Toulouse

Approbation du compte rendu de la commission
de la recherche du 18 septembre 2025

Commission de la recherche du conseil académique
du 20 novembre 2025
Délibération 2025/11/CR-060

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse et notamment l'article 26 ;

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent le compte rendu de la séance de la commission de la recherche du 18 septembre 2025.

Toulouse, le 24 novembre 2025

La Présidente de l'Université de Toulouse,

Par délégation,
Le Vice-Président recherche



Matthieu Arlat

Nombre de membres : 41
Nombre de membres présents ou représentés : 26

Nombre de voix favorables : 26
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Approuvé en CR du 20 novembre 2025

COMMISSION DE LA RECHERCHE
Compte rendu synthétique de la séance
du 18 septembre 2025

Étaient présents :

Mmes Tamara Azaiez-Bontemps, Claire Barancourt, Sabrina Benaouadi-Belouaar, Laure Coutin (à partir de 10 heures 15), Corinne Dubois, Anne-Laure Gatignon-Turnau, Marie-Pierre Gratacap, Carole Jean-Amans, Laurène Jouve, Émilie Montastier, Alexandra Robert, Denyze Toffoli, Cécile Vignolles, Mélanie White-Koning

MM. Matthieu Arlat, Jean-Luc Attié, Frédéric Azémar, Robin Baures, Richard Bon, Serge Cohen, Sébastien Couarraze, Sylvain Cremoux, Hermès Desgrez-Dautet, Christian Jarnot, David Labat, Georges Landa, Régis Laurent, Pierre Petit, Dominique Pinon, Jean-Luc Rols, Adrian Ruiz-Chiapello, Frédéric Violleau, Bruno Watier, Mehrez Zribi

Excusés :

Monica Alaez-Galan, Lionel Dahan, Victorine Douin, Georges Zisis

Etaient représentés :

Monica Alaez-Galan par Marie-Pierre Gratacap, Laure Coutin par Denyze Toffoli, Victorine Douin par Matthieu Arlat, Georges Zisis par Robin Baurès

ORDRE DU JOUR

Informations générales

Point 1 – Approbation du compte rendu de la commission de la recherche du 10 juillet 2025

Point 2 – Présentation de la recherche au pic du Midi – Rémi Cabanac

Point 3 – Désignation du deuxième représentant des enseignants-chercheurs de l'UT au conseil du SCD

Point 4 – Nomination de la future direction de LAERO

Point 5 – Nomination de la nouvelle direction de l'IRAP

Point 6 – Nomination de la nouvelle directrice adjointe du CERTOP jusqu'à la fin du mandat en vue de sa nomination de directrice pour le prochain contrat quinquennal et de la fusion du CERTOP avec le LaSSP

Point 7 – Nomination de la nouvelle direction du CBI

Point 8 – Nomination de la nouvelle direction du LAIRDIL

Point 9 – Nomination du nouveau directeur adjoint du LCPQ jusqu'au terme du contrat actuel et nomination de la nouvelle direction pour le prochain contrat quinquennal

Point 10 – Renouvellement du label HRS4R - Nicolas Destainville

Point 11 – Questions diverses

La séance s'ouvre sous la présidence de Matthieu Arlat, Vice-président recherche de l'Université de Toulouse.

M. Arlat rappelle que la première réunion de la commission de la recherche de l'année universitaire se tient en visioconférence en raison des risques de perturbations du jour dues aux grèves. Il annonce le report du point consacré à la présentation de la recherche au Pic du Midi, qui s'inscrit dans le cadre de la candidature UNESCO. Pour rappel, le dossier, soutenu par le Président de la République, met en avant la recherche scientifique active sur le site. Il a déjà été déposé au niveau national et passera également à l'international. Il lui semble plus pertinent d'échanger directement avec Rémi Cabanac c'est pourquoi il a décidé de remettre ce point à un séance ultérieure qui se tiendra en présentiel.

Informations générales

- **Enveloppe de 40 k€ prévue au budget initial recherche pour la formation expérimentale animale**

M. Arlat indique que la formation est destinée à des doctorants du pôle BABS. L'université a reçu un devis de 23 k€ pour 20 doctorants, ce qui laisse un solde de 17 k€ à réaffecter.

- **Jean-Laurent Bouesse, nouveau responsable du pôle ingénierie des projets de Recherche (PIPR) à la DReV**

M. Arlat indique que Jean-Laurent Bouesse est le responsable du pôle ingénierie des projets de recherche de la DReV. Ce pôle est amené à interagir avec l'équipe du projet STAR aujourd'hui positionné à la ComUE et de l'UT.

- **Renouvellement des directions de pôle à prévoir pour début 2026**

M. Arlat indique que ce renouvellement est lié à la mise en place de l'EPE et qu'une campagne sera lancée prochainement.

D. Pinon aimeraient disposer d'un organigramme présentant les différentes structures.

M. Arlat reconnaît ne pas avoir intégré ce point à l'ordre du jour mais annonce qu'il faudra reprendre le règlement intérieur et intégrer le décret instituant l'EPE pour redéfinir les missions des pôles. Ce travail associera les directeurs de pôles, la commission de la recherche et la conférence de la recherche, dans le but de clarifier l'organisation, les attendus et les missions avant de lancer les appels à candidatures. Le calendrier prévu pour début 2026 pourrait être décalé.

En parallèle, le rapprochement organisationnel entre la COMUE et l'EPE est engagé. Des groupes de travail ont été créés pour assurer la transition des services. Leurs missions et leurs premiers travaux seront présentés ultérieurement. Les groupes examineront les actions menées au sein de la COMUE et de l'UT et les compareront afin d'identifier les missions à renforcer ou à compléter en vue de la sortie de l'expérimentation et de l'accession au statut de grand établissement. Au-delà de l'angle politique, la dimension organisationnelle requiert une large implication des personnels. Le groupe de travail réunit pour l'instant les vice-présidents recherche de la COMUE et de l'Université, ainsi que Virginie Mahdi pour la DRIVI (domaine recherche, innovation, valorisation et international) à l'UT et Carine Desaulty pour le DRDV (département recherche doctorat et valorisation) de la COMUE. L'ouverture à des contributeurs issus d'autres établissements est prévue après un état des lieux initial qui sera présenté en détail ultérieurement.

D. Pinon demande si une communication spécifique pourra également être adressée aux enseignants-chercheurs et chercheurs pour leur présenter l'organisation administrative des pôles.

M. Arlat confirme cette possibilité et précise que les pôles s'inscrivent dans le cadre du contrat d'objectifs, de moyens et de performance, pour lequel huit millions d'euros avaient été sollicités. La dotation reçue est inférieure de 700 000 euros, comme dans beaucoup d'autres universités, mais les crédits de la recherche ont été presque totalement préservés. Des postes de BIATS en CDD sont demandés pour soutenir le fonctionnement des pôles, ainsi qu'une réorganisation de la DReV (direction de la recherche et de la valorisation à l'UT). Un point détaillé sera présenté lors d'une prochaine commission lorsque le dispositif sera stabilisé.

V. Mahdi ajoute que l'appui aux pôles est en cours de structuration à partir des besoins exprimés afin de renforcer à la fois le pilotage de projets et la logistique. Quatre ETP (équivalent temps plein) de niveau IGE (ingénieur d'étude) sont mobilisés, ce qui permettra de fournir un appui adapté.

D. Pinon souligne l'importance pour les collègues de connaître clairement l'organisation administrative et de disposer d'un interlocuteur identifié.

V. Mahdi précise que le travail se fait en étroite collaboration avec les responsables de pôles et qu'une présentation sera réalisée lorsque l'équipe d'appui sera véritablement mise en place.

M. Arlat estime qu'il faut finaliser le dispositif avant toute présentation à l'ensemble de la communauté, d'autant plus que les fonds du COMP (contrats d'objectifs, de moyens et de performance) n'ont pas encore été reçus. Des échanges sont prévus avec les directeurs de pôles pour définir les besoins avant de communiquer officiellement.

➤ Adoption de la charte de signature unique des travaux de recherche

M. Arlat fait savoir que cette charte a été adoptée afin d'améliorer la visibilité des travaux. La visite récente d'Antoine Petit, président du CNRS, a été l'occasion de signer une convention entre les sept organismes nationaux de recherche et l'Université de Toulouse, avec l'objectif affiché d'intégrer le top 100 du classement de Shanghai.

➤ Visites HCERES (calendrier presque complet) 42 unités déposées par l'UT

M. Arlat indique que ces visites concerneront 42 unités, dont une dizaine en co-tutelle, déposées par l'INP, l'ISAE, l'UT2J ou Montpellier. Le calendrier, presque complet, s'étendra d'octobre à janvier et sera prochainement présenté.

J.-L. Rols demande confirmation sur la présence de Bertrand Raquet (directeur de l'INSA) dans le comité de visite pour l'évaluation de l'établissement.

M. Arlat indique ne pas pouvoir confirmer cette information, car deux noms ont circulé sans certitude quant à leur exactitude. Les procédures permettent de demander des modifications en cas de conflit d'intérêts. Le calendrier complet des visites sera transmis à la commission de la recherche dès qu'il sera disponible. Les relations avec le HCERES sont jugées très satisfaisantes. **M. Arlat** salue le travail de dépôt des projets effectué par les services de la DReV, notamment Julien Haccoun.

➤ Mise en place de la Conférence de la recherche de l'UT

M. Arlat annonce la mise en place de la conférence de la recherche de l'Université de Toulouse, au niveau EPE (établissement public expérimental), avec une première réunion fixée au lundi 22 septembre à 15 heures 30.

Il expose l'organisation et les missions de la conférence de la recherche. Cette structure est issue du décret de création de l'EPE en décembre 2024 et du règlement intérieur adopté par les établissements de la sphère « Université de Toulouse ». Selon ce décret, la conférence conseille le collège de coordination, l'instance réunissant les présidents, les directeurs d'établissements, les responsables d'écoles et les délégués régionaux d'organismes nationaux de recherche, notamment pour élaborer le plan stratégique de la recherche et traiter les questions afférentes.

Selon le règlement intérieur, la conférence agit en lien avec le vice-président recherche de la ComUE, Christophe Chassot, invité permanent à la conférence de la recherche. Le programme annuel de la conférence de la recherche est proposé par le collège de coordination, mais la feuille de route sera **construite par les membres de la conférence**. Cette instance prend la suite du bureau DRDV, qui rassemblait déjà des représentants de tous les établissements et d'autres acteurs, mais avec un périmètre élargi et désormais officialisé par le règlement intérieur et le décret.

La présidence est assurée par le vice-président recherche, en binôme avec le vice-président de la ComUE, également chargé de la stratégie de recherche de site. Participant également à cette conférence, les directeurs de pôles, un représentant désigné par chaque établissement-composante, ainsi que des représentants d'organismes associés hors ONR (organismes nationaux de recherche), ces derniers disposant de leurs propres délégués. Des personnalités extérieures peuvent être conviées, certaines étant invitées permanentes, comme Catherine Colin, directrice de l'école des docteurs, le vice-président recherche de l'UT Capitole et Bertrand Jouve, porteur du projet TIRIS (Toulouse Initiative for Research's Impact on Society).

L'école d'ingénieurs de Purpan constitue l'établissement composante mais d'autres établissements y sont associés. Avant l'été, l'intégration de l'École vétérinaire et de l'ENSFEA (école nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole) restait incertaine du fait de leur rattachement au ministère de l'agriculture, mais elle est désormais confirmée.

J.-L. Rols avertit sur un risque de confusion pour l'acronyme CR qui peut désigner à la fois la conférence de la recherche et la commission de la recherche.

M. Arlat propose de nommer la Conférence de la recherche « CORE » afin de distinguer clairement les deux instances.

La Conférence de la recherche inclut également sept ONR, dont le CNRS, deux établissements de santé (le CHU de Toulouse et l'Oncopole Claudius Regaud), le CREPS et le CROUS. Chacun désignera un représentant.

S. Cohen fait remarquer que la commission sera uniquement représentée par son vice-président au sein de la conférence et qu'elle comptera sur ce dernier pour transmettre les informations.

M. Arlat reconnaît l'importance de la question du lien entre les deux instances. Le vice-président recherche de la ComUE sera invité en CR, la feuille de route de la conférence de la recherche sera discutée en CR, les points à l'ordre du jour de la conférence de la recherche seront présentés en bureau de la CR et les points à discuter seront choisis en CR. Ce dialogue sera réciproque, avec la possibilité pour la commission de la recherche de soumettre des points à la conférence. Il est envisageable d'inviter un représentant de la commission à la conférence, mais il faut veiller à éviter toute ingérence car chaque établissement a la possibilité de proposer ses contributions.

S. Cohen suggère d'inviter un membre de base de la conférence de la recherche représentant l'UT en commission lors des échanges sur la conférence, en plus des vice-présidents.

M. Arlat souligne que cette proposition impliquerait d'ouvrir la possibilité à tous les établissements d'envoyer un représentant de leur commission de la recherche à la conférence.

S. Cohen corrige ses propos. Il suggère qu'un membre de la conférence soit invité en rotation en commission de la recherche afin de rendre compte des échanges.

M. Arlat prend note de la suggestion.

J.-L. Rols s'interroge sur les obligations de l'école d'ingénieurs de Purpan au sein de la commission recherche de l'UT.

M. Arlat répond que cette école siège à la commission de la recherche. Elle est représentée dans les deux instances, a priori par la même personne.

D. Pinon approuve l'idée d'avoir un représentant de la conférence au sein de la commission, estimant que cela renforcerait le lien entre les deux instances. Cette fonction pourrait revenir au président, au vice-président ou à un interlocuteur désigné. Toutefois, les intérêts peuvent diverger et le représentant devrait être nommé par les directoires de pôle afin de suivre les travaux.

M. Arlat rappelle que les pôles sont déjà représentés dans les deux instances.

R. Bon demande si la conférence de la recherche de l'EPE dispose d'une enveloppe financière.

M. Arlat répond qu'aucun budget n'a encore été discuté pour la conférence de la recherche, qui relève plutôt d'un niveau stratégique. L'éventuelle attribution de moyens financiers pourrait passer par les pôles.

Concernant son fonctionnement, la conférence de la recherche sera coanimée par les vice-présidents recherche de l'UT et de la ComUE, dans la continuité du bureau DRDV, avec deux réunions mensuelles : une réunion prospective pour définir la feuille de route et les enjeux et une réunion de décision dont l'ordre du jour sera préparé lors de la séance prospective. Cette organisation vise à maintenir le lien entre les établissements durant la transition et à permettre la création de groupes de travail.

S. Cohen juge peu judicieux que la conférence de la recherche se réunisse deux fois par mois, alors que la commission recherche ne se réunit qu'une fois. Il estime qu'il sera difficile de mobiliser autant de personnes à un tel rythme.

M. Arlat précise que le bureau DRDV se réunissait déjà deux fois par mois.

S. Cohen estime qu'il faut veiller à ce que les deux instances suivent le même rythme.

M. Arlat précise que le bureau de la commission de la recherche se réunit généralement dix jours avant la commission. Il y a donc deux réunions de la CR.

S. Cohen signale qu'il ne s'agit pas de deux réunions plénières, contrairement à ce qui est envisagé pour la conférence de la recherche.

J.-L. Rols s'interroge sur l'emploi du terme « réunion de décision » et fait remarquer que la conférence de la recherche ne décide pas. Elle rapporte plutôt ses travaux au collège de coordination ou à la commission de la recherche.

M. Arlat confirme que la conférence est sous l'autorité du collège de coordination. Néanmoins, certaines décisions doivent être formalisées par un vote, comme pour le projet STAR. Ces avis, validés par la conférence, sont ensuite transmis au collège de coordination et aux autres commissions concernées.

J.-L. Rols met en garde contre toute confusion entre propositions et décisions définitives.

M. Arlat approuve la remarque.

C. Vignolles demande si le CNES a communiqué le nom de son représentant.

M. Arlat indique ne pas avoir cette information. La première réunion, prévue lundi, n'émettra pas de décision faute de représentants de plusieurs organismes, dont le CNES, le CNRS, l'INRAE, l'INSERM et Météo-France.

C. Vignolles s'assure qu'un même représentant peut siéger à la commission et à la conférence de la recherche avant de relayer l'information.

M. Arlat le confirme.

G. Landa demande si un représentant a été désigné pour le CNRS et si la conférence de la recherche répondra désormais aux appels régionaux pour les bourses doctorales.

M. Arlat confirme que la conférence de la recherche assurera cette réponse. Les délais imposés restent très serrés mais une nouvelle organisation sera mise en place. Cette année, le projet « Émergence » proposé par la Région ne concernera que les villes universitaires d'équilibre. Cette décision, déjà votée, ne peut être modifiée malgré des échanges avec Philippe Haertel (directeur Industrie, Innovation, Recherche et Enseignement Supérieur à la Région Occitanie) et le vice-président recherche de l'Université de Montpellier. Pour le CNRS, Yann Deval devait être nommé au bureau DRDV, mais les changements récents de direction régionale, avec l'arrivée de Sandrine Sagan, (directrice de CNRS Chimie) ont conduit à privilégier les instances internes des établissements.

C. Vignolles demande si un suppléant est prévu en plus d'un représentant.

M. Arlat précise qu'actuellement seul un représentant est envisagé, mais la question reste à traiter dans le règlement intérieur et au collège de coordination.

Les premières discussions de la conférence de la recherche porteront sur sa philosophie, son fonctionnement et le calendrier prévisionnel 2025-2026, qui n'est pas encore validé. Le règlement intérieur, déjà transmis aux membres identifiés, sera débattu, mais aucune décision ne sera validée dans l'immédiat. La feuille de route devra définir l'organisation des pôles et intégrer les instituts interdisciplinaires, sujet qui sera également abordé en Commission. Ce chantier représente un surcroît de travail pour la DReV et le DRIVI et mobilise notamment Gina, Sandrine, Stéphanie, Pauline, Élise et Julien Hakoun, avec un appui limité de services mutualisés. **M. Arlat** remercie l'ensemble des personnels impliqués.

J.-L. Rols sollicite des précisions sur les instituts interdisciplinaires envisagés.

M. Arlat explique que TIRIS souhaite financer la création d'instituts interdisciplinaires, comme dans d'autres universités, et que cette structuration de la recherche doit être menée au niveau de l'EPE pour inclure l'ensemble des établissements. Un appel à manifestation d'intérêt définira leur nombre et les modalités de création. Le modèle observé à Marseille, Strasbourg ou Saclay montre l'importance d'un financement conséquent, idéalement complété par une contribution du Ministère. Les instituts intégreraient recherche, formation, innovation, valorisation et sciences avec et pour la société, en s'appuyant sur les pôles de recherche. Leur création permettrait de structurer le site toulousain et de solliciter des financements nationaux en compensation de l'absence d'Idev. L'initiative reste à valider par le collège de coordination.

J.-L. Rols insiste sur l'importance de l'ancrage dans les pôles pour éviter les cloisonnements observés auparavant.

M. Arlat partage son avis.

D. Pinon estime nécessaire que l'opérationnel soit pleinement intégré au processus. Il soutient la stratégie de structuration en vue d'une demande de financement au Ministère, tout en avertissant du risque de transfert de moyens au détriment de certains acteurs.

M. Arlat rappelle que l'objectif est de servir les étudiants et les laboratoires. La présentation de cette structuration constitue une première étape avant l'organisation des pôles prévue à l'automne.

Point 1 – Approbation du compte rendu de la commission de la recherche du 10 juillet 2025

G. Sinigaglia confirme avoir intégré les remarques envoyées par Jean-Luc Rols.

Les conseillers approuvent à la majorité le compte rendu de la commission de la recherche du 10 juillet 2025 (33 votes favorables, une abstention).

Point 2 – Présentation de la recherche au pic du Midi – Rémi Cabanac

Ce point est reporté.

Point 3 – Désignation du deuxième représentant des enseignants-chercheurs de l'UT au conseil du SCD (Service commun de documentation)

M. Arlat fait savoir que trois candidatures ont été soumises. Ce rôle délibératif requiert un intérêt affirmé pour les enjeux documentaires et informationnels, ainsi qu'une participation active au dialogue et à la définition de la politique documentaire. Un retour d'expérience des participants de la CR au CSD sera demandé après un an d'exercice. Le critère essentiel reste l'intérêt pour les questions relevant du champ d'activité du SCD : action documentaire, accès à l'information, diffusion des connaissances, édition scientifique, science ouverte, données de la recherche, patrimoine documentaire, fonctionnement des BU et services aux étudiants, développement des compétences informationnelles des étudiants et doctorants. Trois candidatures ont été reçues : Philippe Rousseau, maître de conférences en génétique ; Stéphanie Arnould, maître de conférences en biologie intégrative ; Maher Slouma, maître de conférences en sciences de l'information et de la communication. Seul Philippe Rousseau a fourni un rapport d'activité, mais les trois candidatures semblent suffisantes pour prendre une décision. Les documents de présentation seront partagés pour diffusion complète des informations. Faute de moyen de vote anonyme satisfaisant sur Teams et compte tenu de la sensibilité liée aux noms, le vote est reporté à octobre.

R. Bon demande si les représentants de la CR auprès du SCD ont changé depuis l'année dernière.

G. Sinigaglia explique que Laurène Jouve représente actuellement les enseignants-chercheurs au SCD aux côtés d'un doctorant désigné au printemps. Il reste ainsi un poste à pourvoir pour un deuxième enseignant-chercheur.

Point 4 – Nomination de la future direction de LAERO

M. Arlat présente la candidature de Vincent Noël, directeur du laboratoire d'aérologie, pour un nouveau mandat au titre du futur contrat quinquennal. Claire Delon, Dominique Lambert et Pierre Tulet l'épauleront en qualité de directrice-adjointe et directeurs adjoints. Le conseil de laboratoire a validé cette proposition à l'unanimité des dix votants. Vincent Noël a exposé son projet aux trois tutelles, à savoir le CNRS, l'IRD et l'Université de Toulouse, qui ont jugé sa candidature recevable. La procédure se poursuit en commission de la recherche pour l'université, tandis que le CNRS et l'IRD suivront leurs propres instances jusqu'au vote final, tout en sachant que le CNRS souhaite habituellement connaître la décision de l'université avant de se prononcer.

Les conseillers approuvent à la majorité la proposition du conseil de LAERO de nommer M. Vincent Noël directeur de l'unité et Mme Claire Delon, M. Dominique Lambert et P. Pierre Tulet directrice adjointe et directeurs adjoints à compter du 1^{er} janvier 2027 (32 votes favorables et 2 abstentions).

Point 5 – Nomination de la nouvelle direction de l'IRAP

M. Arlat explique que l'IRAP (Institut de Recherche en Astrophysique et Planétologie) présente pour le prochain contrat quinquennal les candidatures de Didier Barret et de Sylvestre Maurice. La consultation des personnels par collèges a donné 68 voix à Didier Barret et 132 à Sylvestre Maurice. La composition de l'équipe n'étant pas encore validée par le conseil de laboratoire, seule la nomination du directeur est soumise au vote.

Les conseillers approuvent à l'unanimité la proposition des personnels de l'IRAP de nommer Monsieur Sylvestre Maurice directeur de l'unité pour la période 2027-2031.

Point 6 – Nomination de la nouvelle directrice adjointe du CERTOP jusqu'à la fin du mandat en vue de sa nomination de directrice pour le prochain contrat quinquennal et de la fusion du CERTOP avec le LaSSP

M. Arlat précise que cette nomination s'inscrit dans le cadre d'un projet de fusion du CERTOP (Centre d'Études et de Recherche, Travail, Organisation, Pouvoir) avec le LaSSP (Laboratoire des Sciences Sociales du Politique). Comme Madame Anne Dupuy est pressentie pour prendre la direction du futur CERTOP fusionné avec le LaSSP, le conseil du CERTOP propose de la nommer directrice adjointe de l'unité pour assurer la transition. La décision actuelle porte uniquement sur la période courant jusqu'au 31 décembre 2026. Le conseil du CERTOP a exprimé 47 voix favorables, 2 voix défavorables, 1 abstention et 2 non-participations.

Les conseillers approuvent à l'unanimité la proposition du conseil du CERTOP de nommer Mme Anne Dupuy directrice adjointe de l'unité jusqu'au terme du contrat quinquennal en cours le 31 décembre 2026.

M. Arlat rappelle que le CERTOP est une UMR CNRS-UT2J-UT composée de 42 enseignants-chercheurs UT2J, 12 enseignants-chercheurs UT et 2 chercheurs CNRS. Le LaSSP, porté par l'IEP (Institut d'études politiques) de l'Université Toulouse-Capitole, compte 28 enseignants-chercheurs mais aucun personnel CNRS. Une lettre d'intention commune en faveur de la fusion a été transmise aux tutelles et a reçu un avis favorable des personnels et de l'UT2J. La position de l'UT est également positive. Une réserve subsistait quant à l'avis du CNRS, en raison de la faible représentativité CNRS au CERTOP et de l'intégration majoritaire de personnels de l'IEP. L'Institut SHS du CNRS a donné un accord de principe, en attente de validation par le Comité national de la recherche scientifique. L'Université devra se positionner formellement. Néanmoins, en l'absence des éléments complets, notamment la lettre d'intention et un dossier finalisé, **M. Arlat** préfère ne pas solliciter de vote en ce jour. Les documents transmis au CNRS doivent être communiqués afin que la commission puisse statuer en connaissance de cause. Il souhaitait néanmoins porter le sujet à la connaissance des membres et ouvrir une discussion sur la possibilité d'inviter, lors des fusions de laboratoires, la future direction ou l'actuelle, pour présenter les tenants et aboutissants du projet. Cette fusion concerne à la fois l'IEP, l'UT2J et le CNRS, d'où l'intérêt d'entendre leurs démarches.

J.-L. Rols se déclare favorable à cette démarche, déjà mise en œuvre lors d'une fusion précédente en écologie.

M. Arlat propose d'agir rapidement, car la décision pourrait intervenir dès la session de printemps ou d'automne.

G. Landa estime essentiel que la commission recherche soit directement informée par les porteurs de projets en cas de changement majeur dans le paysage de la recherche.

M. Arlat prend note de la remarque et invitera l'actuelle ou la future direction à présenter ses projets.

Point 7 – Nomination de la nouvelle direction du CBI

M. Arlat indique qu'une autre fusion concerne le CBI, une fédération de recherche regroupant trois UMR CNRS/UT : CRCA, LMGM et MCD. Deux options avaient été soumises : transformation du CBI en unité d'appui et de recherche avec maintien des trois UMR (33 voix favorables) ou fusion des trois UMR en une UMR unique (175 voix favorables). Les résultats diffèrent selon les effectifs de chaque UMR.

Lors du vote au conseil de la fédération, la candidature de Kerstin Bystricky a recueilli 13 voix favorables, 4 non-participations et 1 abstention. Sa nomination pourrait être validée, mais la fusion n'ayant pas encore été décidée, le projet devra être réexaminé.

J.-L. Rols propose d'inviter Kerstin Bystricky à présenter le projet, car le passage d'une structure fédérative à une UMR constitue une évolution majeure.

M. Arlat rappelle que seule la question de la direction avait été soumise à l'instance et qu'il convient de réexaminer le dossier dans son ensemble. Le vote est donc reporté en raison de la fusion à venir.

Point 8 – Nomination de la nouvelle direction du LAIRDIL

M. Arlat présente la proposition du conseil d'unité du LAIRDIL (Laboratoire interuniversitaire en didactique des langues) de nommer Denyze Toffoli directrice et Monica Alaez-Galan directrice adjointe à compter du 1^{er} janvier 2027. Votée au conseil d'administration du 7 juillet, cette proposition a obtenu, pour Denyze Toffoli, dix voix favorables, zéro voix défavorable et une non-participation, et pour Monica Alaez-Galan, neuf voix favorables, zéro voix défavorable et deux non-participations.

Les conseillers approuvent à la majorité la proposition du conseil d'unité du LAIRDIL de nommer Mme Denyze Toffoli directrice et Mme Monica Alaez-Galan directrice adjointe de l'unité à partir du 1^{er} janvier 2027 (32 voix favorables, deux ne prennent pas part).

Point 9 – Nomination du nouveau directeur adjoint du LCPQ jusqu'au terme du contrat actuel et nomination de la nouvelle direction pour le prochain contrat quinquennal

M. Arlat fait savoir que le conseil d'unité du LCPQ (Laboratoire de Chimie et Physique Quantiques), réuni le 2 septembre, propose Martial Boggio-Pasqua comme directeur et Jérôme Cuny comme directeur adjoint à compter du 1^{er} janvier 2027. Martial Boggio-Pasqua assurerait également, dès le 1^{er} janvier 2026, le remplacement de Nathalie Guihéry, démissionnaire de son poste de directrice adjointe, afin de se familiariser avec ses futures fonctions.

Les conseillers approuvent à l'unanimité la nomination de M. Martial Boggio-Pasqua en qualité de directeur adjoint de l'unité à compter du 1^{er} janvier 2026.

Les conseillers approuvent à l'unanimité la nomination de M. Martial Boggio-Pasqua directeur et M. Jérôme Cuny directeur adjoint de l'unité à compter 1^{er} janvier 2027.

Point 10 – Renouvellement du label HRS4R - Nicolas Destainville

N. Destainville présente le renouvellement du label HRS4R (*Human Resources Strategy for Researchers*), un label RH européen. Ce dispositif d'amélioration continue vise à optimiser les pratiques des organismes et établissements de recherche en matière de recrutement, de conditions de travail, de progression de carrière et de développement des talents. La définition de « chercheur » adoptée inclut l'ensemble des personnels impliqués dans l'activité de recherche : doctorants, professeurs, post-doctorants et ingénieurs.

Ce label, reconnu à l'échelle française et européenne, constitue un atout pour l'attractivité de l'université. Pour certains appels à projet requérant une justification de l'engagement de l'employeur sur la qualité du

recrutement, de l'accompagnement et du suivi de carrière des personnels, il suffit de rappeler que l'Université de Toulouse est labellisée « *HR Excellence in Research* » par la Commission européenne pour satisfaire aux exigences des projets. Le label est déjà attribué à plusieurs organismes français majeurs comme le CNRS, l'INRAE, l'INSERM ou l'INRIA.

À l'UT, la démarche a débuté en 2015 et la labellisation a été obtenue en 2020 après ajustement du plan d'action initial en 2019. Une auto-évaluation intermédiaire a eu lieu en 2022, avec un retour positif de la Commission européenne, et l'évaluation est répétée tous les trois ans. La demande de renouvellement du label sera soumise fin octobre 2025. Un délai supplémentaire a été accordé en raison des charges de travail liées à l'évaluation HCERES et à la transformation en EPE. La visite sur site aura probablement lieu début 2026.

Ce label repose sur la charte européenne du chercheur et couvre quatre thématiques principales : éthique, intégrité, genre et science ouverte ; évaluation, recrutement et progression professionnelle des chercheurs ; conditions et méthodes de travail ; carrières dans la recherche et développement des talents. Chaque action du plan d'action est associée à l'une de ces catégories.

Lors de l'évaluation de 2022, plusieurs points forts ont été relevés, notamment les actions de médiation, d'éthique et de conduite professionnelle et la politique OTMR (*Open, Transparent and Merit-based Recruitment*), essentielle pour attirer des chercheurs de qualité. En revanche, la faible implication de la communauté et le manque de communication interne ont été soulignés comme points faibles. Pour y remédier, des actions de communication sont menées via les pôles de recherche. Pour améliorer la visibilité du label, le site web doit être mis à jour et intégralement traduit en anglais. Il est essentiel de sensibiliser davantage le personnel à l'approche de la visite du comité d'évaluation.

Depuis un an, un comité de pilotage rassemblant les vice-présidents concernés et les directions de l'université a été mis en place, ainsi qu'un comité de suivi de quatre personnes, dont la vice-présidente RH en charge des personnels, des carrières et de la qualité de vie au travail, la directrice adjointe de la DReV et Pauline Brunel, responsable du pôle appui stratégique et études RH. Un groupe de travail, réunissant une diversité de membres de l'université et de certaines composantes, s'est réuni à quatre reprises pour analyser le plan d'actions et formuler de nouvelles propositions. Même si la participation de doctorants est restée limitée, l'objectif était d'obtenir un panel représentatif.

En avril dernier, une enquête a été diffusée pour identifier les forces et les faiblesses au regard du label. Cinq cents réponses complètes ont été recueillies, un chiffre supérieur à celui de l'enquête similaire conduite six ans auparavant. Le questionnaire, structuré en quatre parties correspondant aux domaines abordés précédemment, comprenait également un axe sur la transition écologique et sociétale, ainsi qu'une partie dédiée à la perception du label HRS4R. Les résultats, qui seront prochainement publiés dans la newsletter, apparaissent contrastés avec des points positifs et négatifs. Toutefois, le label reste très peu connu : seule une minorité de répondants en a entendu parler et à peine 5 % sont capables de citer une action associée. Cette méconnaissance n'entame pas la pertinence des actions engagées mais révèle un déficit de communication qu'il convient d'améliorer.

Le bilan du plan d'actions précédent fait état de 36 actions. Trois quarts des actions sont considérées comme réalisées, plusieurs restent en cours, une a été reportée et une autre abandonnée car inadaptée à la structure actuelle de l'EPE.

Parmi les réalisations, l'adoption d'un modèle de règlement intérieur pour les laboratoires, voté par la commission de la recherche et en cours de déploiement, marque l'aboutissement d'un sujet en discussion de longue date. Le logiciel de détection du plagiat, jusque-là pertinent pour analyser les productions étudiantes, est désormais obsolète face aux usages des outils comme ChatGPT, ce qui illustre l'évolution rapide des besoins. De nombreuses initiatives ont été menées pour la protection des données, avec des solutions de stockage mises à disposition des laboratoires et la présence d'un référent dédié, complétées par des actions régionales via l'« Appel de la donnée d'Occitanie-Ouest ». Les procédures de recrutement

des contractuels doctoraux sont désormais harmonisées sur toutes les écoles doctorales adossées à l'Université. Des lignes directrices de gestion RH ont été adoptées et mises à disposition du public. Le régime indemnitaire des enseignants-chercheurs et la mission de la médiatrice font chacun l'objet d'une présentation claire sur des pages en ligne récemment mises à jour.

La promotion de la science ouverte constitue également un atout majeur, l'université se plaçant parmi les meilleures en France pour les publications en libre accès, qu'elles soient payantes ou diffusées via des archives spécialisées. Les données ouvertes, enjeu plus récent, intègrent aussi la stratégie. Enfin, le renforcement de la prise en compte des risques professionnels dans la recherche s'appuie un document unique d'évaluation dans chaque laboratoire. Le taux de mise à jour des documents est proche de 90 %, grâce à un suivi régulier assuré par le service dédié. Ces documents, datés de moins d'un an, intègrent désormais la dimension des risques psychosociaux. Le premier plan d'action avait permis le déploiement du télétravail, dont le ressenti reste positif bien que perfectible, selon la dernière enquête. Un plan d'actions égalité femmes-hommes est également en place avec des avancées notables.

Le nouveau plan d'action comprend 22 mesures supplémentaires, en plus des actions antérieures toujours actives, dont 14 issues du groupe de travail et d'autres reprises du schéma directeur de la TES (transition écologique et sociétale), notamment sur la politique sociale et la qualité de vie au travail. Cette démarche concerne l'ensemble de l'Université, dans l'idée que les bénéfices apportés aux laboratoires profitent à tous les personnels.

Un axe porte sur l'intégrité scientifique, devenue un enjeu fort face aux dérives possibles et à l'usage croissant de l'intelligence artificielle dans la production d'articles. Une structuration interne est prévue avec des correspondants formés et une offre de formation ouverte à tous. Parallèlement, la sensibilisation au dépôt systématique des articles sur des archives ouvertes se poursuit.

Des efforts sont nécessaires sur la visibilité des offres d'emploi pour doctorants et post-doctorants. L'université incitera les laboratoires à publier leurs annonces en anglais sur EURAXXESS mais n'assurera pas leur traduction. Une amélioration est également recherchée dans la procédure de recrutement, avec la validation des fiches de recrutement par plusieurs signataires. N. Destainville déplore que, souvent, les post-doctorants ne bénéficient pas d'un accompagnement adéquat par l'université. L'ouverture des formations doctorales aux post-doctorants, en particulier celles liées à l'insertion professionnelle, fait partie des pistes envisagées. Le plan d'action complet figure dans les documents transmis.

C. Vignolles précise qu'en l'absence de formulaire interne, les partenaires comme le CNRS publient leurs appels à candidatures doctorales et post-doctorales sur EURAXXESS (centre de service personnalisés aux chercheurs). Les liens renvoient vers leur site, avec une présentation en anglais afin de faciliter la candidature d'étudiants étrangers. Ainsi, lors de cofinancements avec le CNES, la clause de publication est respectée.

J.-L. Rols relève que la thématique « évaluation, recrutement et progression professionnelle des chercheurs » couvre les chercheurs au sens large. Les organismes nationaux de recherche, comme le CNRS, prévoient une évaluation régulière tous les cinq ans, contrairement aux enseignants-chercheurs des universités. Un dispositif interne, tel que le Pack Booster de l'Université de Toulouse, accompagne déjà l'intégration dans les premières années. Il propose d'instaurer un rendez-vous de suivi RH environ cinq ans après le recrutement, non comme une évaluation mais comme un soutien pour repérer d'éventuels besoins d'accompagnement.

N. Destainville explique que l'évaluation existe depuis plusieurs années via le CNU mais reste incomplète. Elle concerne principalement les personnes n'ayant pas bénéficié d'une promotion récente. Le suivi de carrière des anciens chercheurs a longtemps été insuffisant par rapport à d'autres catégories. Une réflexion pourrait être engagée au sein de la commission de la recherche pour envisager un dispositif plus régulier.

Il précise que le parcours du document dans les instances n'est pas prédefini mais qu'une validation par la commission de la recherche et le CSAE (comité social d'administration d'établissement) est prévue, avec un passage en CSAE dans une quinzaine de jours. L'objectif est aussi de recueillir l'avis d'autres instances comme le CA et de donner de la visibilité à la démarche auprès de la communauté.

R. Bon souligne que le programme de travail à long terme reste peu connu des personnels de l'université, y compris de ceux impliqués dans les instances de recherche. Une présentation à l'échelle de l'établissement serait utile pour mieux le faire connaître.

N. Destainville explique que les nouveaux arrivants sont sensibilisés chaque année. L'information est régulièrement diffusée mais se perd probablement dans l'abondance des messages reçus. L'idée d'organiser une rencontre préalable à la visite du comité lui paraît pertinente, car elle permettrait de mettre en valeur l'engagement de l'université sur certains sujets.

J.-L. Rols constate que, malgré la remise d'informations à l'arrivée des nouveaux maîtres de conférences, ces derniers ont souvent des doutes quant aux démarches pour obtenir des gratifications de master ou des bourses de thèse. Une structuration plus claire de l'accès à ces informations de début de carrière permettrait de faciliter leur orientation.

N. Destainville explique qu'un courriel individuel est envoyé aux intéressés mais qu'il peut facilement être oublié, d'autant plus qu'il peut se passer un ou deux ans avant que les personnes ne soient effectivement concernées par le sujet.

R. Bon relate la difficulté rencontrée pour localiser sur le site de l'université les documents officiels relatifs à l'éthique et à la déontologie, malgré l'existence de pages dédiées.

N. Destainville indique que certaines pages ont été récemment mises à jour.

R. Bon évoque la question plus large de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la recherche et l'enseignement, en lien avec les principes éthiques et déontologiques. L'absence apparente de documents accessibles sur ce sujet suscite des interrogations.

M. Arlat rappelle que la charte sur l'IA a déjà été présentée en Commission de la recherche par un chargé de mission dédié et que la déontologie, l'éthique et l'intégrité scientifique feront l'objet d'un développement accru.

D. Toffoli attire l'attention sur l'outil de traduction DeepL, performant et développé en Europe, qui permet des traductions multilingues de qualité. Elle estime cet outil plus fiable que ChatGPT. Il ne faut pas se contenter du rendu brut, mais l'outil fournit une solide base de travail.

N. Destainville précise qu'il suffit de taper les mots-clés « IA Université de Toulouse » dans Google pour accéder à la charte et à la vidéo explicative. Cette initiative, bien que perfectible, revêt une importance symbolique car elle manifeste l'implication de l'université sur ces enjeux.

M. Arlat invite Pauline Brunel à compléter la présentation.

P. Brunel confirme la bonne collaboration entre les services des ressources humaines et de la recherche pour l'obtention du label, fruit d'un travail conjoint.

Les conseillers approuvent à l'unanimité le renouvellement du label HRS4R et son plan d'action.

Point 11 – Questions diverses

J.-L. Rols évoque le financement pour l'installation des nouveaux enseignants.

M. Arlat précise que, dans le cadre du Pack Booster, une dotation de 10 000 euros est versée aux laboratoires d'accueil l'année calendaire suivant le recrutement, donc sur l'exercice budgétaire suivant.

J.-L. Rols signale que certains laboratoires s'interrogent sur des disparités d'équipement informatique pour les nouveaux arrivants. À l'IUT et à la Faculté de santé, un ordinateur est systématiquement acheté pour chaque recrutement, contrairement à la F2SMH, probablement pour des raisons budgétaires. Ce point mériterait d'être discuté afin d'envisager un financement dédié ou une harmonisation, dans un souci d'équité.

M. Arlat confirme un problème d'équité entre laboratoires, certains finançant un ordinateur pour leurs nouveaux arrivants même sans dispositif Pack Booster. Il vérifiera les informations communiquées.

D. Toffoli précise que l'attribution d'ordinateurs à l'IUT n'est pas systématique.

S. Couaraze indique qu'à la Faculté de santé, aucun ordinateur n'a été fourni à cinq maîtres de conférences en sciences infirmières recrutés.

J.-L. Rols estime qu'une concertation est nécessaire pour clarifier les modalités d'accueil des nouveaux arrivants et éviter des manques dans la répartition des équipements.

M. Arlat souligne l'importance d'assurer l'égalité de traitement en matière d'outils informatiques, indispensables aujourd'hui.

J.-L. Rols précise que les enseignants du second degré et les personnels BIATSS disposent d'un ordinateur fourni par leur composante, contrairement aux enseignants-chercheurs.

M. Arlat propose d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour du CDDC pour avancer vers une harmonisation.

R. Bon demande des nouvelles de la charte des thèses élaborée entre les établissements de l'EPE et jointe à l'École des docteurs.

M. Arlat indique qu'aucune version définitive n'existe pour l'instant. Le doctorat étant désormais partagé avec de nouveaux établissements, dont l'ISAE et l'ENAC, l'organisation a été revue. Un point pourra être demandé à ce sujet et sera inscrit à l'ordre du jour.

D. Toffoli souhaite savoir si les doctorants d'unités rattachées à des écoles doctorales extérieures mais inscrits à l'université peuvent accéder aux formations doctorales de l'établissement d'inscription ou seulement à celles proposées par leur école doctorale.

M. Arlat l'ignore. Il posera la question lors du prochain conseil plénier de l'École des docteurs.

D. Toffoli l'invite à transmettre l'information aux doctorants concernés.

M. Arlat rappelle que la prochaine séance de la commission de la recherche se tiendra le 16 octobre 2025, dans le nouveau format associant conférence et commission. Le bureau présentera les points importants avant discussion en conférence, mais peu de sujets ont été identifiés à ce stade.

La séance est levée à 11 heures 30.